

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2019
ORDRE DU JOUR**

Date de la convocation : 3 décembre 2019

En exercice : 12 Absents : 3
Présents : 9 Votants : 10

Membres présents : Mesdames Christiane PIRIOU, Marie-Pierre GAONAC'H, Valérie DEUIL, Gaëlle CANEVET ; Messieurs Michel LE DU, Jean-Jacques GUEGUEN, Didier LE BERRE, Jean L'HARIDON, Raymond MESSEGER

Membres absents : Madame Hélène CHARLES, Monsieur Ronan GALLIOU

Membres absents excusés : Martial PEYRICHON

Procurations : Martial PEYRICHON a donné procuration à Madame Valérie DEUIL

- **Nomination d'un secrétaire de séance** : Monsieur Didier Le Berre

Lecture et approbation du compte-rendu du 16/09/2019.

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2019

Rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Quimper Bretagne Occidentale : Acceptation de la subvention accordée par fonds de concours

Approbation à l'unanimité des membres présents du rajout d'un point à l'ordre du jour

1 - Gîte d'étape de Landudal

Afin de permettre la mise en place d'une servitude pour le passage du réseau d'eaux usées du gîte d'étape appartenant à Quimper Bretagne Occidentale, il s'avère nécessaire de constituer un acte de servitude au profit de Quimper Bretagne Occidentale sur la parcelle cadastrée AA 447, propriété de la commune de Landudal

Les frais afférents à l'acte notarié seront pris en charge par Quimper Bretagne Occidentale

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la servitude sur la parcelle AA 447
- Autorise le maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette demande

2 – Salle du Jardin : nom et utilisation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux entrepris à la salle dite « l'ancienne boulangerie » sont désormais terminés.

Au regard des modifications apportés, il convient donc de redéfinir un certain nombre d'éléments portant sur l'utilisation de cette salle.

Monsieur le maire propose également que le nom de cette salle soit officialisé par la présente délibération.

Il sera spécifié dans un nouveau règlement que la salle aura une capacité d'accueil maximale de 25 personnes, qu'elle n'aura aucune vocation à utilisation nocturne car le bruit ne sera plus toléré après 22 heures et qu'elle ne permettra pas l'organisation de repas car elle se limitera à la petite restauration.

Concernant l'utilisation par les associations, la règle appliquée à la salle l'Atelier sera le même à savoir une gratuité pour les associations de la commune ainsi que les associations extérieures qui organisent une ou des activités sur la commune de Landudal.

Enfin, la location par les particuliers ne sera possible que par les Landudalais.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Nomme officiellement cette salle « Salle du Jardin »
- Applique le tarif suivant 50 € pour la journée et 80 € pour deux journées.

3 – Installation d'une antenne relais à Landudal

Comme présenté par Monsieur Le Maire lors du dernier conseil municipal, Orange a missionné l'entreprise SADE afin de faire une étude sur la pose d'une antenne relais qui permettra de bénéficier d'un réseau téléphonique et 4G d'une bien meilleure qualité que celle qui existe actuellement.

Cette antenne relais sera installée au Lieu-dit Kergaradec sur la parcelle référencée A 1593. La commune va louer cette parcelle à Orange afin d'implanter, mettre en service et exploiter ses équipements techniques.

La surface louée par la commune à Orange est de 45 m² moyennant un loyer annuel de 1500 € toutes charges incluses.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'installation d'une antenne relais sur la parcelle A 1593
- Autorise le maire à signer le bail ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier

4 – Main levée des réserves

Dans le cadre de la rénovation de l'école, des retenues de garantie ont été prises :

- Travaux de rénovation école 2016 : CARIOU Pierre
 - 3730.24 € (mandat 38 - 2016)
 - 186.52 € (mandat 38 -2016) – Montant de la retenue de garantie

- Travaux de rénovation école 2016 : CARIOU Pierre
 - 72.51 € (mandat 96 - 2016)
 - 3.82 € (mandat 97 -2016) – Montant de la retenue de garantie

- Travaux de rénovation école 2016 : BRONNEC Stéphane
 - 8199.01 € (mandat 452 - 2016)
 - 431.53 € (mandat 453 -2016) – Montant de la retenue de garantie

- Travaux de rénovation école 2016 : BRONNEC Stéphane
 - 5466.01 € (mandat 518 - 2016)
 - 287.69 € (mandat 519 -2016) – Montant de la retenue de garantie

- Travaux de rénovation école 2017 : BRONNEC Stéphane
 - 7045.2 € (mandat 508 - 2017)
 - 370.8 € (mandat 507 -2017) – Montant de la retenue de garantie

- Travaux de rénovation école 2017 : ML Décors
 - 1125.52 € (mandat 624 - 2017)
 - 59.24 € (mandat 625 -2017) – Montant de la retenue de garantie

- Travaux de rénovation école 2017 : BRONNEC Stéphane
 - 3673.2 € (mandat 622 - 2017)
 - 186.66 € (mandat 623 -2017) – Montant de la retenue de garantie

- Travaux de rénovation école 2017 : BRONNEC Stéphane
 - 2348.4 € (mandat 676 - 2017)
 - 123.6 € (mandat 677 -2017) – Montant de la retenue de garantie

Les travaux ont été entièrement réalisés et sont conformes au CCTP, le déblocage des retenues de garantie doit être fait

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à débloquer les retenues de garantie pour les entreprises

5 – Vente d'une parcelle communale à Finistère Habitat

. Vu l'avis des domaines en date du 30/07/2018,

. Vu l'intérêt porté par Finistère Habitat à fin d'acquisition pour le prix de 12 000 €,

Le bien concerné est ci-après désigné :

A Landudal (29510), Park Ar Verouri,

Terrain nu cadastré section AA numéro 34 pour une superficie de 19a 77ca

Finistère Habitat souhaite se porter acquéreur dudit bien, afin d'y construire des logements.

Finistère Habitat versera la somme de 12 000 € à la commune pour l'acquisition de ce bien.

La collectivité agréée ce projet et souhaite donner une suite favorable à cette demande.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du pétitionnaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la vente du terrain cadastré section AA numéro 34 pour une superficie de 19a 77ca au prix de 12 000 €
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout avant-contrat de vente et la vente qui en découlera

6 – Création d'un hébergement insolite : 6 tipis d'hôtes à Kerjosse

Monsieur Pann et Madame Poudelet sont venu lors du conseil du 4 mars 2019 présenter leur projet de création d'un hébergement insolite, à savoir 6 tipis d'hôtes, sur leur propriété à Kerjosse.

Suite à leur présentation, et à la transmission dans le cours de l'année 2019 des éléments constitutifs de leur dossier, Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur l'installation cet hébergement insolite sur la commune de Landudal

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'installation de 6 tipis d'hôtes démontables d'une capacité maximale de 20 personnes au total sur la commune de Landudal au regard des éléments transmis
- Approuve la mise en place d'un sanitaire roulant
- Emet son avis favorable sous réserve du respect de la réglementation afférente aux logements insolites

7 – Quimper Bretagne Occidentale : Acceptation de la subvention accordée par fonds de concours

Lors du conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale en date du 19 septembre 2019, le projet d'aménagement des entrées et de la traversée du bourg ainsi que le projet de stade VTT ont été présentés comme projets pouvant faire l'objet d'une attribution d'un fonds de concours pour les communes de moins de 2000 habitants.

Les deux projets ont été retenus par le conseil communautaire et se voient ainsi attribuer les fonds suivants :

- Aménagement des entrées et de la traversée du bourg : 50 000 €
- Stade VTT : 21 600 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des subventions accordées dans le cadre du fonds de concours attribué aux communes par Quimper Bretagne Occidentale pour les montants définies dans la délibération

8 – Divers

Stade VTT : Monsieur Jean-Jacques Gueguen présente au conseil municipal l'état d'avancement du projet de stade VTT. Il précise que ce dernier a grandement avancé durant les dernières semaines. Une présentation des différents circuits tels qu'ils devraient être créés est faite. Le projet devrait être vraisemblablement livré pour le printemps 2020.

Le stade VTT fera le lien avec le circuit VTT déjà existants qui jalonne le territoire de la commune.

Une attention particulière sera également portée sur le fait de rendre ce stade VTT accessible au plus grand nombre notamment aux clubs VTT des autres communes.

Bilan des subventions accordées : voir le tableau joint

Bilan du lotissement Le Clos du Dourlez : voir carte jointe

Divers

Le maire,
Raymond MESSAGER